RÉSOLUTIONS ADOPTÉES



RÉSOLUTION 9 POLITIQUE D'ACHAT ÉTHIQUE

ATTENDU que la FTQ encourage les syndicats affiliés à développer des

politiques d'achat éthique concernant le matériel promotionnel;

ATTENDU que le SEPB-Québec a délégué un représentant au comité de

coordination et participe au financement de la Coalition

québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM);

ATTENDU que la CQCAM propose des alternatives concernant l'achat

éthique de matériel promotionnel et de vêtements de travail;

ATTENDU que la CQCAM a établie des critères concernant les politiques

d'achat éthique basées sur les standards de l'Organisation

Internationale du Travail;

IL EST RÉSOLU

que le SEPB-Québec adopte une politique d'achat éthique concernant son matériel promotionnel basée sur les critères suivants et encourage les sections locales à faire de même :

- 1. que dans la mesure du possible le matériel promotionnel soit fabriqué par des employés syndiqués dans des entreprises situées au Canada;
- 2. que les fournisseurs et les fabricants respectent les quatre critères suivants de l'OIT :
 - que le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé soient respectés;
 - que la liberté d'association et le droit à la négociation collective soient respectées;
 - que le travail des enfants soit effectivement aboli;
 - que les salaires et les conditions de travail permettent de couvrir des besoins fondamentaux;

IL EST DE PLUS RÉSOLU

que le SEPB-Québec encourage les sections locales à négocier des clauses d'achat éthique basées sur les mêmes critères concernant les vêtements de travail aux endroits où cela s'applique.